

CONFERENCE DE PRESSE DU 31.1.2017

Berne, le 31 janvier 2017

Doris Bianchi, secrétaire dirigeante de l'USS

L'Alliance PC refuse les économies dans les prestations complémentaires

Quand les rentes AVS, AI et des éventuelles caisses de pension ne suffisent pas à financer une vie décente, les prestations complémentaires (PC) prennent le relais. Les PC ont évolué vers un pilier indispensable de la sécurité sociale.

A chaque révision de l'AVS et de l'AI, les prestations complémentaires sont présentées comme la solution au problème des rentes trop basses. Des hausses des rentes AVS ou AI ont souvent été critiquées, car elles réduiraient le droit aux prestations complémentaires.

Mais maintenant, ce sont justement les PC qui subissent des tirs groupés : avec la révision de la loi sur les prestations complémentaires (LPC) qui arrive, les seniors et les personnes handicapées au bénéfice de rentes modestes risquent de subir les coupes financières les plus importantes encore jamais effectuées. A quoi s'ajoute que l'adaptation du loyer maximum pris en compte dans le calcul des PC est sans cesse reportée.

Le démantèlement des prestations complémentaires a poussé l'USS à créer une alliance d'organisations qui sont fortement concernées par les PC. Ce sont les associations de personnes âgées et handicapées, les organisations de travailleurs et travailleuses, les associations de femmes et l'Association suisse des locataires. Nous nous sommes tout d'abord constituées en une alliance pour attirer l'attention sur le problème du loyer maximum pris en compte pour le calcul des PC. Avec 1 100 francs pour une personne seule et 1 250 francs pour un couple, ces montants ne couvrent absolument plus les loyers effectifs des personnes qui touchent des PC. Nous nous érigeons en outre contre les coupes dans le régime des PC et les critères d'accès plus sévères que le Conseil fédéral propose dans la révision à venir. En effet, les bénéficiaires de PC risquent de voir le remboursement de leurs primes-maladie fortement réduit.

Nous nous adressons aujourd'hui à la presse pour montrer que les coupes dans les PC frappent de plein fouet les personnes concernées. Dans les prestations complémentaires, il n'y a pas de marge de manœuvre vers le bas. Les PC sont un filet de sécurité qui ne supporte pas de compromis.

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États traitera en outre le 13 février l'adaptation du loyer maximum pris en compte dans le calcul des PC. Nous exigeons une proposition séparée, qui doit être rapidement mise en votation finale.